

SAGE de la Baie de Saint Briec

baie 2027

Le projet de la Baie de Saint-Briec pour la lutte
contre les algues vertes sur la période 2017-2021

Préambule – résumé du projet

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
SAGE
de la Baie de Saint-Briec


Commission Locale de l'Eau
de la Baie de Saint-Briec


PAYS de SAINT-BRIEUC
Etablissement Public Territorial de Bassin


SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION
La terre, la mer, l'avenir en commun


SMEGA
Territoires & Environnements


LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté de communes

Préambule – résumé du projet

Le projet « baie 2027 » s'inscrit dans la continuité du projet de territoire mis en œuvre sur la baie de Saint-Brieuc dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes sur la période 2011-2015. Comme l'indique son intitulé, il entend également replacer ce programme d'actions dans une trajectoire sur le long terme, conformément aux dispositions relatives à l'enjeu « nitrates » du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE approuvé le 30 janvier 2014 (Chapitre III 3 A Dispositions QE 1 à QE 7) et conformément au SDAGE 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne.

Il entend poursuivre ces actions sans modifier en profondeur la stratégie validée dans le PAGD du SAGE. Celle-ci se fonde, pour rappel, sur :

- Un objectif de réduction des flux annuels d'azote (ammonium et nitrates) cumulés vers la baie fixé à 850 T/an à horizon 2027, ciblant la période sensible de mai à septembre avec un objectif de **130 T** jugé susceptible de réduire sensiblement les proliférations algales et qui représente une réduction de **68 %** de ces mêmes flux par rapport à la période de référence du SDAGE de 1999-2003. Cet objectif est traduit à échéance 2021 en se basant sur la cinétique prédite par les outils de modélisation (Cf. Tome II, Projet, Chapitre 1 et Annexe 1) ;
- D'agir pour obtenir ces résultats en accentuant la tendance par l'optimisation des pratiques en visant à limiter les fuites vers la nappe à partir des parcelles, sur l'ensemble du bassin (gestion et traitement de l'azote, équilibre des apports, ajustement des doses et des objectifs de rendements, couverts végétaux...) ;
- De modifier plus en profondeur les pratiques (évolution des systèmes de culture et de production, mutations de la sole) sur les portions du bassin où :
 - o Les risques de lessivage et de genèse de flux d'azote sont jugés structurellement plus importants et à contrario les capacités de tamponnement du milieu plus réduites (**secteurs** dits **sensibles** – Cf. Tome I, Diagnostic, Chapitres 2 et 4) et où la tendance à la baisse s'avère au vu des résultats 2011-2015 moins favorable ;
 - o L'amélioration ciblée des capacités de tamponnement du milieu montre des marges de manœuvres importantes (**espaces dits stratégiques, action dites de « reconquête »**) ; cette dernière réflexion se joue à l'échelle parcellaire et si elle concerne potentiellement l'ensemble du bassin, elle devra pour autant être ciblée sur des portions de territoires où le contexte sera jugé à la fois plus favorable et plus opportun (Cf. Tome I, Chapitre 8), au vu des capacités de déploiement mais aussi des autres enjeux de qualité des eaux. L'objet sera globalement l'amélioration des interfaces entre cultures et milieux aquatiques et l'augmentation des capacités de tamponnement des flux par les structures du paysage qui le permettent (actions sur les zones humides, les zones dites potentielles¹, le réseau de drainage, les structures bocagères et les interfaces entre cultures et réseau hydrographique en général).

Ces actions s'accompagnent de la poursuite des efforts de réduction des rejets d'assainissement qui, même s'ils ne représentent qu'une part limitée du flux, concourent à l'atteinte de l'objectif et tout particulièrement durant la période d'étiage.

¹ Cf. Tome 1, Annexe 3 Définition des zones potentielles dans le SAGE Baie de Saint-Brieuc

Elles s'accompagnent également d'une action curative de ramassage des algues échouées permettant de sécuriser les sites fréquentés par le public ainsi que de limiter la reconduction du phénomène d'une année sur l'autre à partir du stockage et/ou du recyclage de la matière organique accumulée dans le milieu littoral. Ces actions ne sont pas détaillées dans le présent projet qui se concentre sur le volet visant la réduction des flux d'azote vers la baie. Pour autant elles représentaient, sur la période 2011-2015, un coût de plus de 2,2 millions d'euros, dont 782 000 € à charge des collectivités du territoire.

Le programme d'actions présenté dans la seconde partie devra être traduit et intégré dans un **Contrat Territorial unique** pour la baie de Saint-Brieuc couvrant la période 2017-2021 et permettant d'articuler l'intervention de l'ensemble des maîtres d'ouvrages (collectivités, organismes agricoles, associations...), en complétant le présent projet des actions à prévoir sur l'ensemble des autres enjeux du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (phosphore, pesticides, pollutions bactériologiques, continuité écologique et morphologie des cours d'eau, inondations). Pour autant, les actions présentées dans ce projet comme leurs modalités de déploiement ont été conçues, autant que faire se peut, dans une optique de synergie avec les autres actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques prévues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé le 30 janvier 2014.

Le présent document se compose de deux parties distinctes :

Tome 1 : Mise à jour du diagnostic

Ce diagnostic qui reprend et actualise la description du bassin de la baie de Saint-Brieuc retenu dans le périmètre du plan de lutte contre les algues vertes, s'organise autour des items suivants :

- Contexte physique du bassin-versant
- Marées vertes (échouages, ramassages, facteurs limitants)
- Flux d'azote (mesure et évolution des flux vers la baie, arbre des flux 2015-2016)
- Pressions azotées sur le bassin (quantification et évolution de ces pressions sur la période 2011-2015)
- Agriculture
- Espaces stratégiques et aménagement des milieux
- Identification des marges d'amélioration du fonctionnement des milieux et interfaces, identification des sous-bassins prioritaires pour une approche territoriale
- Enseignements des outils de modélisation du bassin
- Synthèse et priorisation des actions.

Tirant partie des connaissances acquises au cours du premier plan et du bilan 2011-2015 validé par la CLE le 7 décembre 2016, ce diagnostic met à jour l'analyse de la CLE qui a conduit à définir en 2010 des « secteurs sensibles » au sein du bassin, justifie les orientations des actions définies dans le projet et permet le dimensionnement des objectifs et la définition de « secteurs prioritaires » pour le déploiement en particulier d'une approche territoriale concernant l'aménagement du bassin-versant (C. fiches action N° 4-1 à 4-5).

Tome 2 : Le projet pour 2017-2021

Après avoir défini les objectifs en termes de qualité des eaux sur la période 2017-2021, ainsi que les objectifs territoriaux pour le déploiement des actions retenues, le document propose une gouvernance globale du projet ainsi que les modalités de sa coordination.

Se fondant sur les enseignements de la première période du plan (bilan validé par la CLE le 7 décembre 2016, note d'intention stratégique validée le 1^{er} juillet 2016), la philosophie du projet est globalement de remettre le projet agricole et la dimension économique au cœur du plan, et que « chacun agisse selon sa responsabilité et son cœur de métier ». En particulier, il ne s'agit pas pour les collectivités (par ailleurs non compétentes en matière agricole), de décider du paysage agricole à venir, mais d'appuyer les évolutions en cours, les projets portés par le monde agricole, dans la mesure où ceux-ci vont dans les sens des objectifs partagés.

Ce programme s'organise ainsi autour de 6 axes ou « actions-clé » :

Axe 1 : « Accompagner les exploitations en projet »

La première période du plan a permis de réaliser un diagnostic d'environ 80 % des exploitations du territoire et d'engager un certain nombre de ces exploitations dans une évolution de leurs pratiques ou de leur système dans son ensemble. Des accompagnements techniques et financiers ont été sollicités par les exploitants afin d'avancer dans leurs projets.

Par ailleurs, le travail réalisé en collaboration avec les organismes de conseil (associations agricoles, coopératives, acteurs de l'accompagnement des agriculteurs au sens large) a permis l'émergence sur le territoire de projets de filières ou encore de conforter des démarches de qualification des exploitations ou des produits.

Enfin, l'évolution des conditions de production, le contexte de crise laitière, ont conduit un certain nombre d'acteurs agricoles à rechercher globalement de meilleures marges dans les exploitations, une meilleure valeur ajoutée des productions ainsi qu'une meilleure image des produits, démarches sur lesquelles le projet compte s'appuyer, et en retour les soutenir et les amplifier. Le vieillissement de la population agricole va impliquer également un certain nombre de mutations à l'occasion du renouvellement des chefs d'exploitation.

Le développement des productions labellisées en production biologique va dans ce sens, favorisant une évolution vers des rotations plus longues pour l'alimentation des cheptels et un aboutissement de la trajectoire de mutation permettant la sécurisation du revenu en ce qui concerne les exploitations laitières évoluant vers des surfaces en herbe plus importantes.

Le pari du projet sur la baie de Saint-Brieuc sur la période 2017-2021 est de tirer parti de ces évolutions, en se donnant les moyens de les accompagner et promouvoir, dans la mesure où elles conjuguent performance économique et écologique des exploitations et vont dans le sens des objectifs territoriaux retenus.

Il ne s'agit donc pas dans cette approche d'entrer dans les exploitations sous l'angle de la mise en œuvre d'un « second plan de lutte contre les algues vertes », mais d'accompagner les changements initiés lors de la première période du plan ou les évolutions en cours identifiées sur le territoire dans la mesure où elles rejoignent les objectifs environnementaux de ce plan (meilleure efficacité de la gestion de l'azote, allègement de la pression, meilleure couverture des sols...).

Les portes d'entrée identifiées :

- exploitations ayant sollicité un accompagnement au cours de la première période, en vue d'une évolution de leur système de production ;
- exploitations identifiées par les partenaires agricoles du territoire comme susceptible de faire l'objet d'une évolution profonde au cours de la période (à l'occasion d'un projet de mutation du système de production, d'investissements importants sur les bâtiments, du développement d'un nouvel atelier ou d'un nouveau produit, de l'installation d'un jeune agriculteur, etc.)

La recherche d'une gestion efficiente de l'azote, d'une meilleure efficacité de la couverture des sols ainsi que l'amélioration des interfaces cultures – milieux aquatiques (Axe 2 et 3 et 4) seront bien évidemment, même s'ils ne constituent pas la « porte d'entrée » dans ces exploitations, travaillés dans le cadre de ces projets. Ce sera l'un des rôles primordiaux de la coordination (à l'échelle du bassin comme de la baie) de s'en assurer.

Axe 2 : Favoriser une gestion efficiente de l'azote

Toutes les exploitations du territoire ne seront pas dans une dynamique de projet au cours des 5 années à venir. Pour autant, l'enjeu global d'une meilleure gestion de l'azote, de mieux maîtriser les apports et d'apporter la bonne dose au bon moment est valable pour l'ensemble des exploitations de la baie. Si le diagnostic montre un bilan global relativement équilibré, les marges de progrès en matière de fertilisation relèvent désormais d'une approche fine, à la parcelle, plus que de la gestion d'excédents. Enfin, des progrès sont encore attendus dans un certain nombre d'exploitations identifiées à la suite des campagnes de reliquats 2011-2015 (110 exploitations).

L'objet de cet axe d'action est de poursuivre, de façon globale mais également ciblée sur ces dernières, les progrès en matière de gestion de l'azote, en tenant mieux compte de la composante sol dans le calcul et les techniques d'apport, en valorisant les résultats des reliquats et en agissant également à la source en matière d'alimentation des animaux.

Axe 3 : Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

Là encore, au-delà du projet de telle ou telle exploitation, il s'agit de favoriser des évolutions globales visant à raccourcir globalement sur le bassin les périodes d'inter-cultures, en développant les itinéraires comportant des dates de semis précoces, la mise en place de dérobées, en visant une couverture quasi-permanente des sols tout au long de l'année.

L'expérience de la première période du plan a permis de cibler des secteurs ou des opérations (semis sous couvert, semis précoces) pour lesquelles la conduite de chantiers collectifs, pris en charge par les prestataires agricoles présents sur le territoire (CUMA, ETA), est nécessaire afin d'en assurer le développement et d'en mieux maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Il s'agit également, en parallèle au développement de la sole en herbe, de favoriser une gestion efficiente de cette dernière, en tenant compte des potentialités des sols, des atouts et contraintes de la gestion des prairies humides en particulier.

Axe 4 : Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

Il s'agit ici de tirer parti de la connaissance du bassin acquise à l'occasion du premier plan et en particulier de l'important travail de cartographie des conditions d'émergence des nappes et de transfert des flux via le réseau de drainage (Cf. diagnostic, Chapitre 7). L'enjeu est de concentrer les moyens des collectivités sur cet axe d'action, en ne ciblant pas seulement la gestion et la mise en herbe

des zones humides, mais l'aménagement global des conditions de fonctionnement du bassin, en travaillant sur l'ensemble des situations disponibles permettant d'augmenter les capacités de tamponnement des flux.

Le but est d'améliorer globalement, par l'aménagement et la mise en herbe ciblée, les interfaces entre les parcelles et le réseau drainant, au-delà des contraintes réglementaires (le linéaire de cours d'eau cartographiés sur le bassin représente environ 1,7 fois le linéaire de cours d'eau référencés sur l'IGN, tout en ne constituant que moins de 60 % du total du réseau drainant recensé). Cet axe de travail sera ciblé sur les portions du bassin jugées prioritaires (Cf. chapitre 8 du diagnostic), de façon à y concentrer l'action des techniciens des collectivités en lien également avec les autres enjeux du bassin (phosphore, pesticides en particulier).

De nouveau, la mise en œuvre de chantiers collectifs peut s'avérer nécessaire afin de développer ces espaces tampon sur des secteurs où ces couverts ne sont pas valorisés dans les systèmes en place, et la réflexion devra également porter en parallèle sur la valorisation de cette biomasse.

Axe 5 : Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées

Il s'agit là d'un axe essentiel du projet, qui consiste globalement à favoriser les évolutions souhaitées en mettant en place un « paysage » (social, économique, culturel) qui y soit favorable.

Il s'agit également des tirer les leçons de la première phase du plan, lors de laquelle des projets économiques favorisant les évolutions souhaitées n'ont pu être concrétisés sur le territoire du fait de son manque d'organisation en la matière (développement d'une filière d'orge de printemps) ; lors duquel également la « culture commune » favorisant les interactions indispensables entre les intervenants, les échanges et l'enrichissement mutuel entre des techniciens entrant sur les exploitations à partir d'angles différents (filiale, système, conseil spécialisé, agronomie et milieux) n'a pu être suffisamment entretenue.

Il s'agit de mettre en place et de favoriser le développement de collectifs agricoles à la recherche de solutions conciliant l'économie de leurs exploitations et les enjeux environnementaux, de resserrer les liens entre les techniciens entrant sur les exploitations selon telle ou telle approche et de maintenir la mobilisation constante d'un « pool » de techniciens engagés dans les actions du projet et qui ont largement contribué à sa construction.

Le **volet foncier** entend, à l'aide des dispositifs législatifs existant, favoriser la cohérence des structures foncières des exploitations, paramètre fondamental favorisant une meilleure prise en compte de l'environnement (« *on a du mal à regarder le sol de parcelles trop éloignées où on ne va jamais travailler soi-même, et puis on va y pas mettre de l'herbe pour se retrouver à transporter du foin sur les routes* »).

Le **volet économique**, essentiel, vise à développer les projets (filiales, valorisation des produits, outils de transformation) rendant économiquement possible ces évolutions, et à favoriser leur atterrissage sur le territoire. Le développement des circuits de proximité et de la demande des collectivités vise également à resserrer les liens territoriaux indispensables à la conduite de l'action (« *on a fait des bêtises aussi parce qu'on s'est isolé, qu'on ne regardait plus autour de soi* »), quel meilleur support de lien que le produit de son travail ?

Il s'agit, une fois les projets de filière reconnus comme participant aux objectifs du plan (ex : luzerne déshydratée), que leur déploiement puisse bénéficier des aides mises en place (notamment en matière d'accompagnement des exploitations, mais également via le volet communication, les aides à l'investissement et au travers de la compétence développement économique des collectivités).

La question de l'énergie sera centrale dans les mutations envisagées : qu'il s'agisse de valoriser les inter-cultures, la biomasse produite sur les bandes tampons mises en place, de bâtir les outils de transformation nécessaire à la mise en place des filières ou de favoriser une meilleure gestion des effluents tout en diversifiant le revenu des agriculteurs, la mobilisation des ressources énergétiques renouvelables du territoire, la réflexion autour d'une boucle énergétique vertueuse devra être au cœur du projet.

La communication, volet qui a été introduit au cours du premier plan, sera également une nécessité, parce que c'est une nécessité pédagogique de montrer ce qui est fait, que la lutte contre les marées vertes n'entre pas totalement dans les « cases » à l'aide desquelles sont couramment et classiquement abordés les problèmes de « pollution » : il s'agit d'affronter un dysfonctionnement global de l'hydrosystème qui se manifeste de façon aiguë parce que ce dernier dispose d'un réceptacle particulièrement sensible (et donc précieux), et dans lequel l'influence des paramètres globaux (comme le climat), et le poids du passé, sont déterminants. Il y faut du courage et le faire savoir.

Enfin, les dispositifs d'aides existants ne sont pas adaptés à l'expérimentation, à l'innovation nécessaire dans les exploitations où sont d'ores et déjà testés nombre de nouvelles pratiques. Il sera pourtant nécessaire d'accompagner ces expérimentations, de sécuriser tant que faire se peut la prise de risque des exploitants, de favoriser ces tests de nouvelles cultures, pratiques ou itinéraires techniques. Le projet entend réunir des moyens afin de trouver des solutions d'accompagnement de ces exploitants ou collectifs (cette action, qui doit être envisagée au-delà de l'échelle de la seule baie de Saint-Brieuc, a été considéré comme relevant de la coordination globale).

Axe 6 : Améliorer les performances d'assainissement

Si les gains en matière de flux d'azote seront très limités sur ce paramètre (en tout cas en matière d'azote minéral – Cf. Diagnostic, chapitres 4 et 5), des investissements importants sont programmés sur la période permettant l'amélioration des performances des couples réseau-station sur le bassin. La poursuite de ces efforts doit être affichée, ils contribueront par ailleurs à d'autres enjeux de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et les gains en azote, même limités, ne sont pas à négliger sur la période d'étiage. Enfin, tout comme les engagements pris dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc en matière d'économie du foncier agricole, ils participent de l'indispensable solidarité entre collectivités et monde agricole autour de la baie.